

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET A 19H00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2020 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2020.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX (jusqu'à la question n°20), Mme Nicole DECOOL, M. Joël PRUNIER, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ, M. David LALIAUX

Excusés : Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Joël LANNOY, Mme Sylvie BELPALME, Mme Marie MERIAUX (à partir de la question n°21) qui ont donné pouvoir respectivement à Mme Virginie BRIOT, M. Bertrand PETIT, Mme Valérie LAGACHE et M. Alexandre SANNIER

Absente excusée : Mme Déborah GREBAUT

Secrétaire de séance : Mme Edwige LAGAIZE

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020.

Le procès-verbal est déclaré adopté.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2020 – 07 – 31 : LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA CCID

Rapporteur : Patrick TILLIER

A l'issue des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. Il revient au Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques de désigner les commissaires, sur proposition du nouvel organe délibérant. La liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul HOLLANDER	Sylvianne LEFEBVRE
Joël PRUNIER	Franck FOULON
Christelle GODART	Hervé FERARE
Ludovic LEGRAND	Gilbert JAUSS
Caroline TROUILLET	Valérie OSTEN
André PECQUEUR	Yann DEBROUCKE
Bernard HAU	Yannick HAU
Virginie BRIOT	Carole BERRIER
Patrick TILLIER	Hélène LANNOY
Philippe JAUSS	Alexandre SANNIER
Matthieu LEGRAND	Frédéric GAUTRIN
Sylvain MAQUENHEM	Joël LANNOY
Edwige LAGAIZE	Loïc SOULIEZ
Mathieu DESFACHELLES	Déborah GREBAUT
Vincent LECLERCQ	Bernadette DELATTRE
Emilie CALOIN	Samuel DEMARTHE

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

2020 – 07 – 32 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2020/2021

Rapporteur : *Virginie BRIOT*

L'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM pour la rentrée 2020 s'établira ainsi :

- Pour les groupes scolaires du **Long Jardin et du Chemin Vert**
Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.
- Pour le groupe scolaire **Léon Blum**
Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

2020 – 07 – 33 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : *Bertrand PETIT*

Considérant les besoins des services,

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude au concours de Rédacteur Territorial d'un agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des emplois comme suit : création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation à raison de 30h00 et d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FONCIERES

2020 – 07 – 34 : REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Rapporteur : *Jean-Paul HOLLANDER*

Le Conseil Municipal constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de la réglementation des boisements n'a été formulée en ce qui concerne les périmètres proposés et le règlement correspondant lors de l'enquête publique concernant l'élaboration d'un règlement de boisement sur la Commune. Il approuve les périmètres de boisement libre, interdit et réglementé adoptés par la commission communale d'aménagement foncier lors de sa réunion du 11 mars 2020. Il approuve le contenu du règlement correspondant adopté par la commission communale d'aménagement foncier lors de sa réunion du 11 mars 2020.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

Rapporteur : *Patrick TILLIER*

2020 – 07 – 35 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2020

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, procède au vote du DOB sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Adopté à la majorité
27 voix pour – 5 voix contre

2020 – 07 – 36 : BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, accepte sans réserve le compte de gestion 2019.

Adopté à la majorité
27 voix pour – 5 abstentions

2020 – 07 – 37 : BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », vote le compte administratif 2019.

**Adopté à la majorité
26 voix pour – 5 abstentions**

2020 – 07 – 38 : BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat du compte administratif 2019 comme suit :

919 331,63 € au compte 1068 (recette d'investissement)

182 360,90 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adopté à la majorité
28 voix pour – 4 abstentions**

2020 – 07 – 39 : BUDGET GENERAL : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Après avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal prend acte de l'état suivant pour l'exercice 2019.

CESSION PARTIELLE DE TERRAIN RUE DU 11 NOVEMBRE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME ALAIN COLOMB :
DELIBERATION DU 27 MARS 2018

Acte de vente en date du 3 octobre 2019

Terrain cadastré ZC n° 171 d'une surface de 49 m² pour un montant de 980 €.

Le Conseil Municipal prend acte

2020 – 07 – 40 : BUDGET ANNEXE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, accepte sans réserve le compte de gestion 2019.

**Adopté à la majorité
29 voix pour – 3 abstentions**

2020 – 07 – 41 : BUDGET ANNEXE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Patrick TILLIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », vote le compte administratif 2019.

**Adopté à la majorité
28 voix pour – 3 abstentions**

2020 – 07 – 42 : BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Après avis conforme de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat du compte administratif 2019 comme suit : 29 934,80 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Adopté à la majorité
29 voix pour – 3 abstentions**

2020 – 07 – 43 : TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE 2020

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, procède au vote des taux suivants :

- TFB : 21,45 %
- TFNB : 49,80 %

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 44 : BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2020 (Budget Général), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 981 299,00 €	4 981 299,00 €
Section d'investissement	2 995 975,00 €	2 995 975,00 €
TOTAL	7 977 274,00 €	7 977 274,00 €

**Adopté à la majorité
27 voix pour – 5 voix contre**

2020 – 07 – 45 : BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX : BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2020 (Budget Annexe), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 134,00 €	45 134,00 €
Section d'investissement	Sans objet	Sans objet
TOTAL	45 134,00 €	45 134,00 €

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 46 : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre du budget 2020 de 90 000 € et approuve le versement du solde de la subvention soit 70 000€.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 47 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions d'attribution de subventions aux associations. Ne prennent pas part au vote les présidents d'associations.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 48 : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT APPLICABLES A LA COMMUNE NOUVELLE

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les durées d'amortissements pour certaines catégories de biens comme proposé, de retenir l'amortissement linéaire et de retenir comme seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur seront amorties en une seule fois aux taux de 100%, la valeur de 1 500€.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 49 : LISTE DES DEPENSES INSCRITES EN FETES ET CEREMONIES

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes d'une manière générale à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que : prestations, cocktails et vins d'honneur servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, fleurs gerbes, bouquets, médailles gravures, cadres coupes trophées et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de naissances, mariages, décès, départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles, les prestations dues aux sociétés de spectacles et feux d'artifices, URSSAF SACEM, guichet unique, les frais de police, gendarmerie, de société de sécurité et de secours pouvant être engagées ou réclamées lors de toutes organisations et manifestations importantes.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 50 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renforcement de certains passages piétons et sollicite à cet effet un co-financement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre des amendes de Police à hauteur de 15 000€.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 51 : PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : ADHESION

Dans le cadre du pacte financier fiscal, le Conseil Communautaire par délibération en date du 27 septembre 2019 a décidé du versement direct, à la charge des Communes, de leur part statutaire au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. L'EPCI n'assurant plus que le paiement de sa propre contribution. La part statutaire de la Commune, fixée à 1.55€ par habitant, porte la cotisation annuelle pour l'année 2020 à 9 352,70 €.

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » le Conseil Municipal décide de poursuivre l'adhésion au syndicat.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

2020 – 07 – 52 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A TITRE GRACIEUX

Rapporteur : Monsieur Frédéric GAUTRIN

Dans le cadre d'une bonne utilisation des locaux, une convention doit être signée entre les associations et la Municipalité. Sur avis favorable de la Commission « Sports, Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes », et après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 53 : CONVENTION D'INCITATION A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ET L'AMELIORATION DE L'HABITAT FINANCES PAR LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Grâce à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), La société (SAS) Isolidarité propose aux Collectivités d'effectuer des opérations d'audit énergétique au sein des bâtiments communaux. Les rapports d'audits permettent à la Commune de bénéficier de travaux à ZERO euro (financés à 100% par la Collecte des Certificats d'Economies d'Energie). Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer l'isolation des bâtiments et de réduire les consommations d'énergie. La réalisation des audits est également à zéro euro. Une convention doit être passée entre la société Isolidarité et la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette convention ainsi que son bon d'engagement et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

2020 – 07 – 54 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte des informations

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h40